

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

12. Intercom de la Vire au Noireau - Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2022

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait l'obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à l'EPCI est destinataire du ou des rapports annuels adoptés pour cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au Conseil Municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

En 2021, année faisant l'objet des présents rapports, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :

S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Noues-de-Sienne : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Condé-en-Normandie : régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : régie du SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :

- Pour les communes de Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SEROC (Bayeux)
- Pour les communes du pôle de proximité de Condé-en-Normandie et la commune de Valdallière, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SIRTOM de Flers Condé.

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Mesnil-Clinchamps : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : régie du SIRTOM de Flers Condé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 Mars 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2022 joint en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Stéphane RENAULT

Signé le 16/04/2024
✓ Signé et certifié par yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,



Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum [24] : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membre absent: 01

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		MADELAINE Catherine
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/04/24

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		MAINCENT Lyliane
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240416-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/04/08/12 du 8 avril 2024 à 18h45



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2022

20, rue d'Aignaux
VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02.31.66.28.33.
Email : ordures.menageres@vireaunoireau.fr

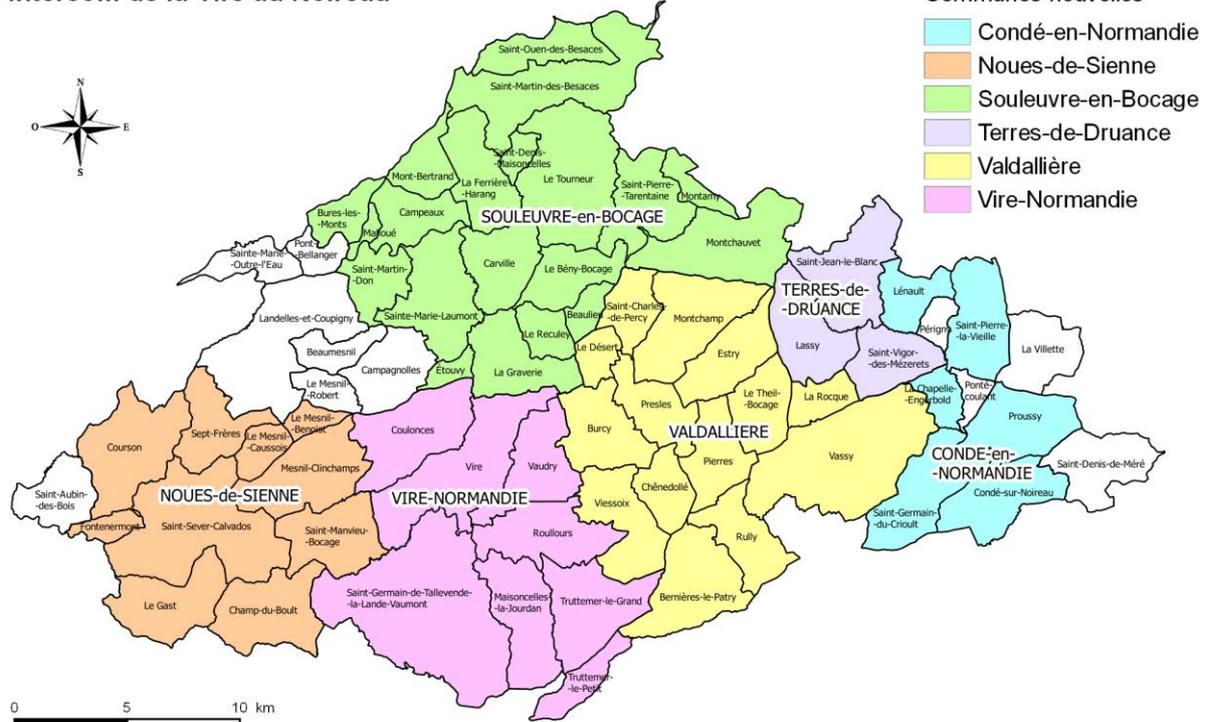
PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a été créée au 1^{er} janvier 2017 par fusion des communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, et extension aux communes nouvelles de Vire Normandie (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vire, soit 8 communes), Souleuvre-en-Bocage (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Bény-Bocage, soit 20 communes) et Valdallière (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vassy, soit 14 communes).

La population de l'EPCI est de 49 000 habitants, pour 17 communes au 1^{er} janvier 2022; le nombre de foyers quant à lui avoisine 21 261. L'Intercom de la Vire au Noireau est le 3^e EPCI du Calvados, en terme de population.

Communes de l'EPCI	Population 2019 (fiche DGCL)
<u>Ex. CC de Condé Intercom</u>	
Condé-en-Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 6 communes déléguées	6 912
Terre de Druance (commune nouvelle au 01 01 2017) 3 communes déléguées	970
La Villette	229
Périgny	62
Pontécoulant	82
Saint-Denis-de-Méré	846
Pôle de proximité de Saint Server	
Noues-de-Sienne (commune nouvelle au 01 01 2017) 10 communes déléguées	4 523
Beaumesnil	206
Campagnolles	535
Landelles-et-Coupigny	881
Le Mesnil-Robert	195
Pont-Bellanger	66
Saint-Aubin-des-Bois	235
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	125
Valdallière (commune nouvelle au 01 01 2016) 14 communes déléguées	6 070
Souleuvre-en-Bocage (commune nouvelle au 01 01 2016) 20 communes déléguées	8 994
Vire Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 8 communes déléguées	18 069

Intercom de la Vire au Noireau



La compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est gérée de manière différenciée sur le territoire intercommunal, du fait de l'historique de ce territoire nouvellement créé.

S'agissant de la compétence « collecte des déchets », elle s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
 - Soulevre-en-Bocage : Régie intercommunale
 - Pôle de proximité de Saint Sever : Régie intercommunale
 - Ex. CC du Pays de Condé et de la Drûance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
 - Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- } Passage en régie intercommunale au 1^{er} janvier 2020

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication »

- Vire Normandie, Soulevre-en-Bocage et du pôle de proximité de Saint Sever adhèrent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Drûance et Valdallière adhèrent au SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Soulevre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Saint Sever : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Pôle de proximité de Saint Sever : TEOM

- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

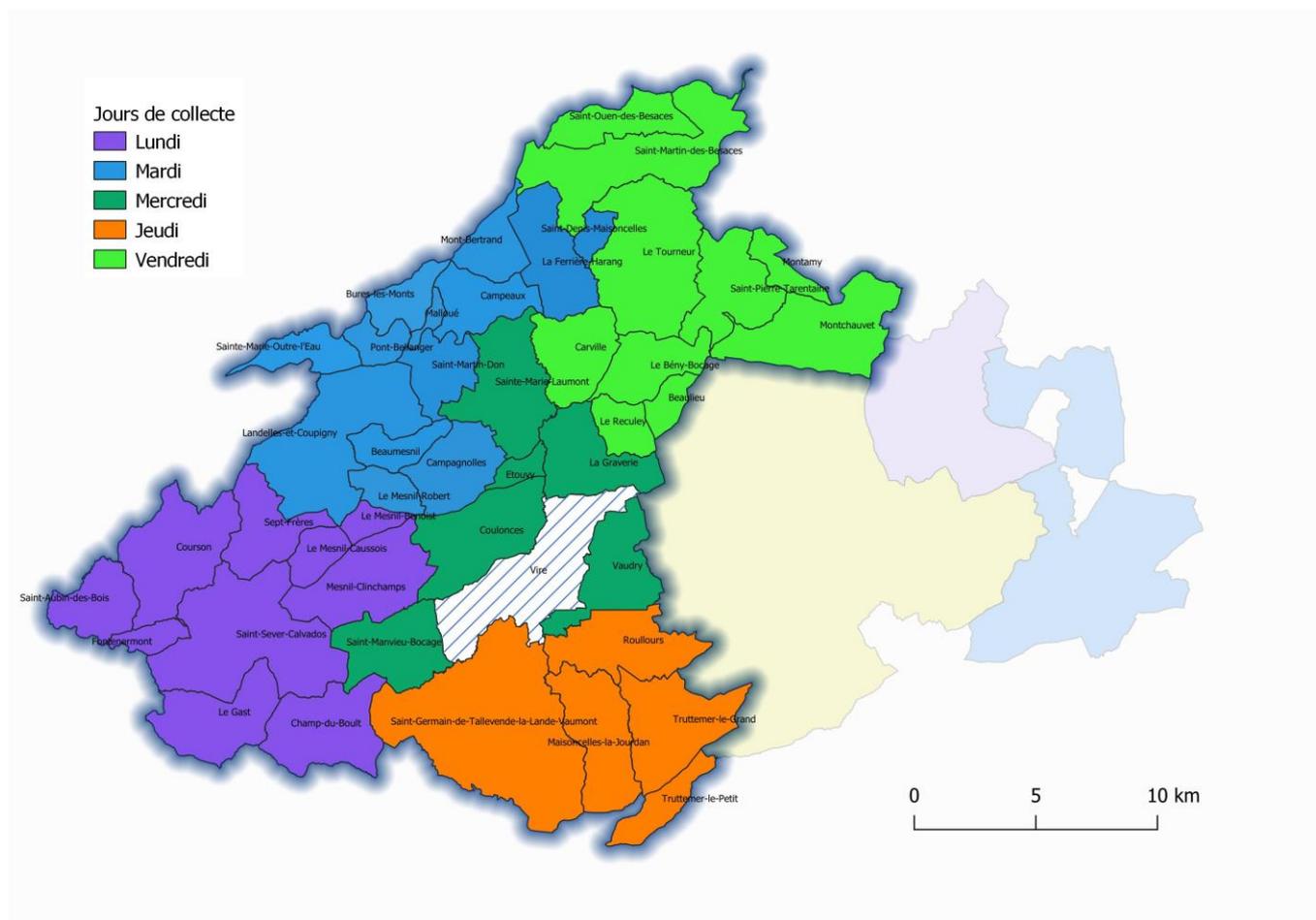
Le présent rapport aborde les données techniques, financières des territoires de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Sever et de Vire Normandie. La partie traitement des déchets sera abordé par le SEROC dans son rapport annuel.

Quant aux territoires de Valdallière et de l'ex CC du Pays de Condé et de la Druance, le SIRTOM étant compétent en matière de collecte et traitement des déchets, toutes les données seront réunies dans son rapport annuel.

Les ordures ménagères et assimilées

Les contrats de prestation avec Véolia sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage et Suez et la société Sphère sur le territoire du pôle de proximité de Saint Sever ont pris fin au 31 décembre 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2020, ces territoires ont été repris en régie. C'est donc la régie intercommunale qui collecte les ordures ménagères et assimilées sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, Vire Normandie et du pôle de proximité de Saint Sever.

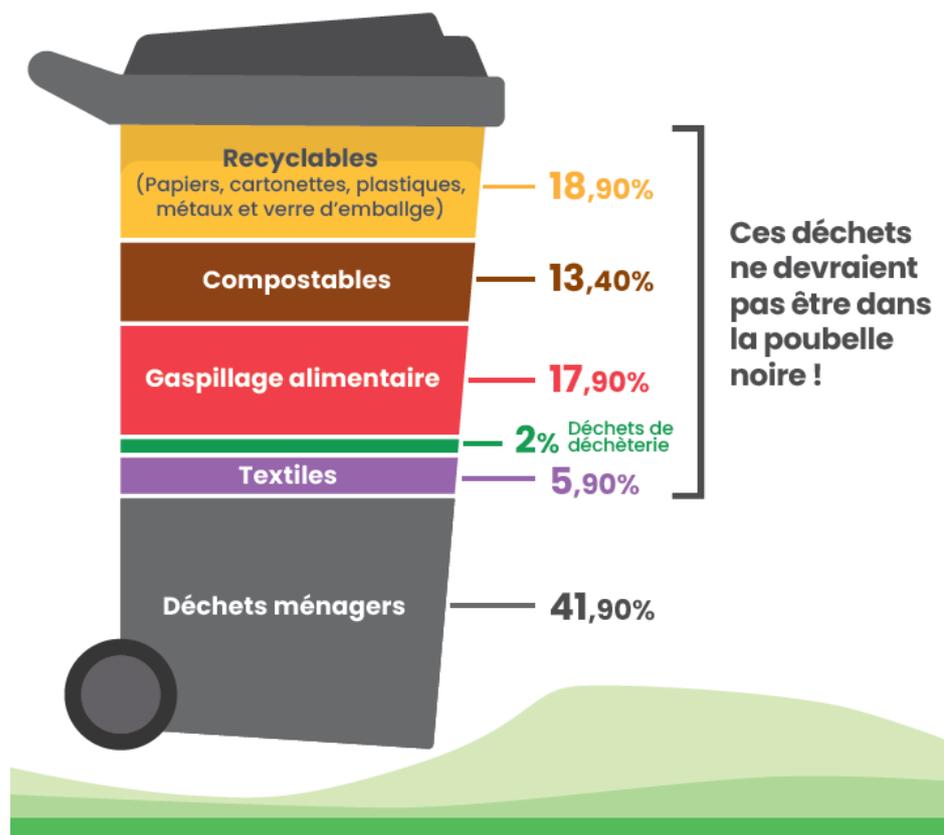


Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les ordures ménagères et assimilées et les déchets recyclables (sacs jaunes) sont donc collectés en simultanément, une fois par semaine. La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. La Commune de Vire déléguée est collectée 1 fois par semaine pour les ordures ménagères hormis l'hyper centre de Vire qui est collecté 2 fois par semaine.

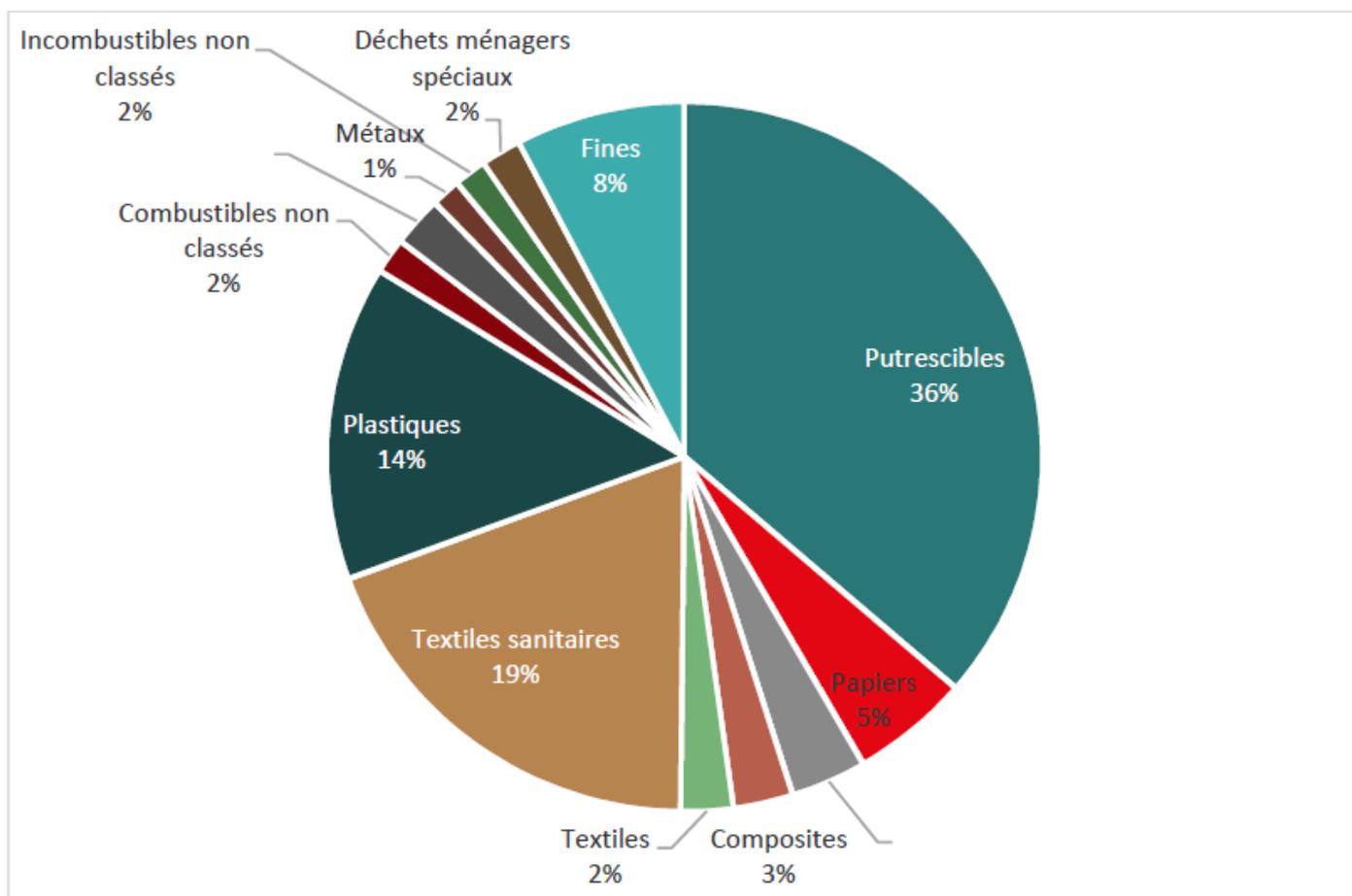
Tonnages par territoire

	2021	2022	Evolution 2021/2022	Ratio 2022 au kg/hab/an
Total des 3 territoires	5 005,06	4 811,73	-3,86%	145
SEROC	24 378,40	24 238,47	-0,2%	182
Région Normandie	809 020,00	Non connu	Non connu	Ratio 2021 242

Composition des ordures ménagères – dernière caractérisation février 2021



Une nouvelle caractérisation est prévue en 2023.



Sur IVN, la majorité des OMR est composée de putrescibles, plastiques et textiles sanitaires.

Les papiers et emballages ménagers

Les recyclables secs, « monoflux » comprenant les journaux/magazines et les cinq matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton et plastique) font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (l'association d'Eco-emballages et d'EcoFolio) géré par le SEROC (Barème F). Les quantités de recyclables de la collectivité permettent de récupérer un soutien financier calculé en fonction de ses performances ; soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC au service Déchets.



Tous les emballages en métal



Au 1^{er} octobre 2020, les consignes de tri des déchets recyclables ont évolué sur l'ensemble du territoire du SEROC. En plus des emballages habituels, désormais tous les emballages en plastique et en métal vont dans le sac jaune. Une grande campagne de communication a été réalisée pour informer l'ensemble des habitants.

Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les déchets recyclables (sacs jaunes) et les ordures ménagères et assimilées sont donc collectés en simultanément, une fois par semaine.

La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. Elle est collectée 1 fois par semaine pour les déchets recyclables (sacs jaunes).

Les tonnages

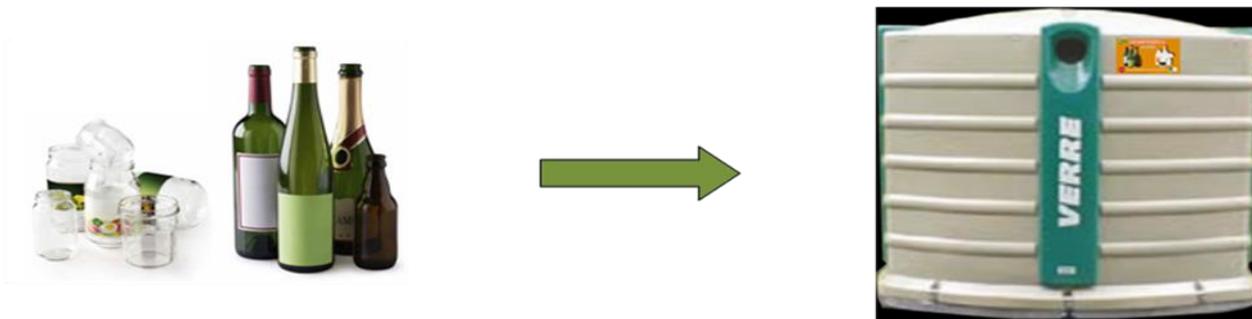
	2021			2022			Evolution 2021/2022	Ratio 2022 en kg/hab/an
	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2020	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2021		
Total des 3 territoires	2 115,54	103,92	2 219,46	2 113,50	124,35	2 237,85	0,83%	67

	Ratio 2022 en kg/hab/an
IVN (3 territoires)	67
SEROC	69
Région données 2021	55



Le verre

Sur les 3 territoires étudiés, le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Les habitants doivent donc déposer les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.



Le verre collecté permet de créer de nouveaux emballages en verre.



Sur les 3 territoires, les colonnes sont vidées par des camions grue, par la régie intercommunale.



Les tonnages

	2021	2022	Evolution 2021/2022	Ratio 2022 en kg/hab/an
Total des 3 territoires	1 405,40	1 411,66	0,45%	42

	Ratio 2022 en kg/hab/an
IVN (3 territoires étudiés)	42
SEROC	48
Région données 2021	36

Les collectes spécifiques



Sur la Commune déléguée de Vire, avant 2021, il y avait plusieurs collectes spécifiques qui ont été arrêtées :

- La collecte des déchets verts en porte à porte

La collecte des déchets verts en porte à porte n'est plus organisée par l'Intercom depuis 2021. Les élus de l'IVN ont souhaité que cette collecte spécifique soit stoppée.

La Ville de Vire Normandie a voulu garder une collecte de proximité, pour les personnes âgées. Il y a donc toujours une collecte mais encadrée par un règlement, selon l'âge des habitants ... et sur inscription.



- Collecte des encombrants

La collecte des encombrants a également été arrêtée. Les habitants doivent se rendre dans les déchèteries.

Les outils de prévention



Les composteurs individuels

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7kg d'aliments encore emballés; et 13kg de restes de repas, de fruits, et légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût moyen de 400 euros pour une famille de quatre personnes.

Le compostage domestique permet de réduire le volume et le poids des poubelles d'ordures ménagères à collecter puis à traiter, en y retirant sa partie fermentescible.

Pour les habitants de Vire Normandie, l'Intercom mettait à disposition des composteurs individuels en bois.

Composteur de 300 litres (participation de 16€) – plus de stock en 2021.

Composteur 800 litres (participation de 22€)

Ces composteurs étaient à retirer à la déchèterie de Vire Normandie.

En juillet 2021, l'IVN a fait le choix de donner au SEROC la gestion des composteurs sur le territoire de Vire Normandie.

Les habitants de l'ex Intercom Séverine, de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie, à compter de juillet 2021 doivent contacter le SEROC qui met à disposition des composteurs en bois de 300 litres avec une participation de 15 €.

Pour les 3 territoires, les habitants ont l'opportunité d'avoir 2 composteurs par foyers.



Bilan de la distribution

278 composteurs ont été mis à disposition par le SEROC, sur le territoire étudié.

Les bornes pour les TLC (Textiles, linges, chaussures) usagés

Tous les producteurs de Textiles, Linges, Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

L'éco-organisme ECO TLC a été créé, en décembre 2008, afin de répondre à cette obligation d'une part, pour percevoir les contributions de ses adhérents et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales compétentes en matière de collecte des déchets notamment.

Sur les 3 territoires étudiés, plusieurs conteneurs à vêtements sont implantés.



Les déchèteries

L'Intercom de la Vire au Noireau gère 3 déchèteries en régie. Comme expliqué précédemment, les autres déchèteries du territoire sont gérées par le SIRTOM :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie Intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

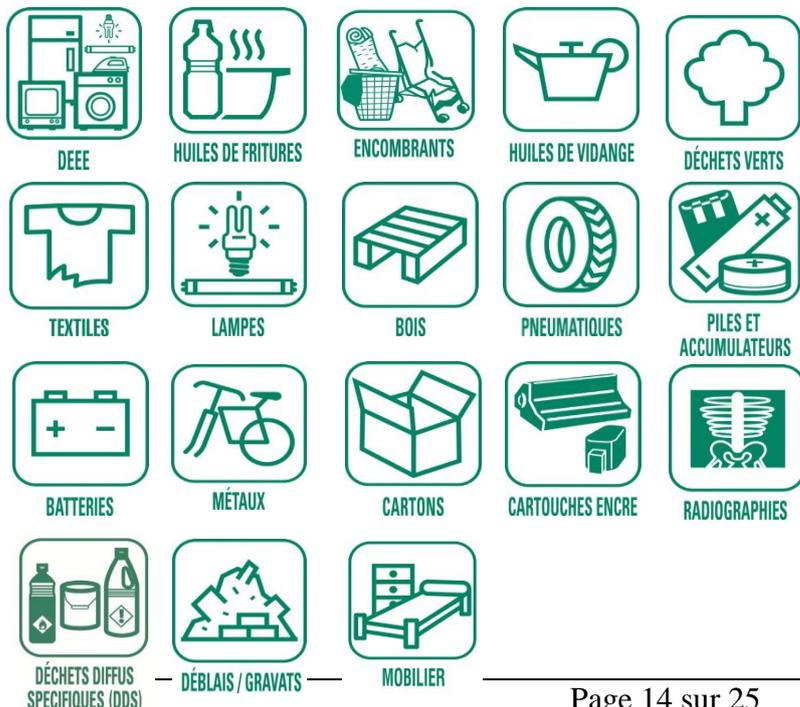
De janvier à juin 2021, les habitants de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Server et de Vire Normandie devaient se rendre dans la déchèterie de leur territoire historique. A compter du 12 juillet 2021, ces 3 déchèteries ont été mise en réseau, les habitants peuvent donc, depuis cette date, accéder aux 3 déchèteries.

Les habitants de l'ex Condé Intercom et Valdallière, dans celles gérées par le SIRTOM.

La déchèterie intercommunale de Vire Normandie, appelée plus communément déchèterie de Canvie, est située sur la Commune déléguée de Vire, route de Champ du Boulton au lieu-dit Canvie.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	8h45-12h00	14h00-18h00
Mardi	8h45-12h00	14h00-18h00
Mercredi	FERMEE AU PUBLIC GARDIENS PRESENTS	14h00-18h00
Jeudi	8h45-12h00	14h00-18h00
Vendredi	8h45-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h45-12h00	14h00-18h00



Les déchets acceptés à la déchèterie de Vire Normandie

La déchèterie intercommunale de Soulevre-en-bocage est située sur la commune déléguée de Le Tourneur en bordure de la route départementale 109 au lieu-dit Monthardrou.
 Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	10h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	FERME	14h00-17h00
Jeudi	10h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PILES ET ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets acceptés à la déchèterie de Soulevre-en-Bocage

La déchèterie intercommunale de Noues-de-Sienne est située sur la commune déléguée de Mesnil Clinchamps.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	FERME	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	FERME	
Vendredi	FERME	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PILES ET ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets acceptés à la déchèterie de Noues-de-Sienne

- Accès des professionnels aux 3 déchèteries

L'accès des professionnels, à la déchèterie de Vire Normandie et Noues de Sienne, est réglementé.

Les professionnels désirant utiliser ces deux déchèteries, doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Pour l'exercice 2022, la recette enregistrée (budget annexe TEOM) s'élève à 19 848,66 € (pour mémoire, en 2021 la recette était de 17 668,03 €). Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les socioprofessionnels accédant à la déchèterie de Le Tourneur se voient facturer l'apport de leurs déchets, au volume. Pour rappel, il n'y a pas de pont bascule dans cette déchèterie. La recette enregistrée (budget annexe REOM) s'élève à 2 422,45 €.

- **Les tonnages des déchets**

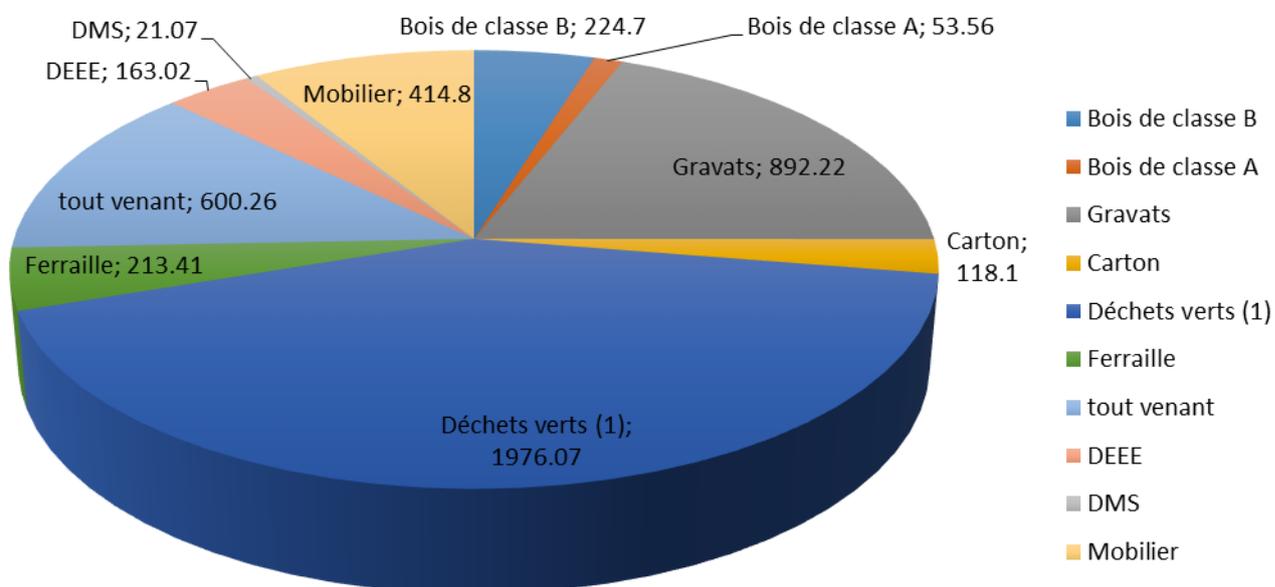
Territoires	Tout venant	Mobilier éco-mobilier	Gravats	Cartons	Fer-railles	Bois	DEEE	Batteries	Déchets verts	DDS (Filière ECODDS et Hors filière)
déchèterie de Souleuvre-en-bocage	611.5	181.19	649.78	56.42	114.28	266.14	86.03	0.00	1 300.64	19.62
déchèterie de Vire Normandie	600.26	414.80	892.22	118.1	213.41	224.70	163.02	2.96	1 976.07	21.07
Déchèterie de Mesnil Clinchamps	255.56	123.73	311.46	41.3	82.02	126.36	59.6	0.82	3 085.45	10.57

Evolution des tonnages

- La déchèterie de Vire Normandie

	2021 en tonne	2022 en tonne	Evolution entre 2021 et 2022
Bois de classe B	296.55	224.70	-24.23%
Bois de classe A	43.98	53.56	21.78%
Gravats	1091.74	892.22	-18.28%
Cartons	133.40	118.10	-11.47%
Déchets verts	2431.75	1976.07	-18.74%
Ferraille	245.20	213.41	-12.96%
Tout venant	673.02	600.26	-10.81%
Mobilier	440.95	414.80	-5.93%
DEEE	185.54	163.02	-12.14%
DDS	26.45	21.07	-20.34%
Batteries	4.46	2.96	-33.63%
Total	5573.04	4680.17	-16.02%

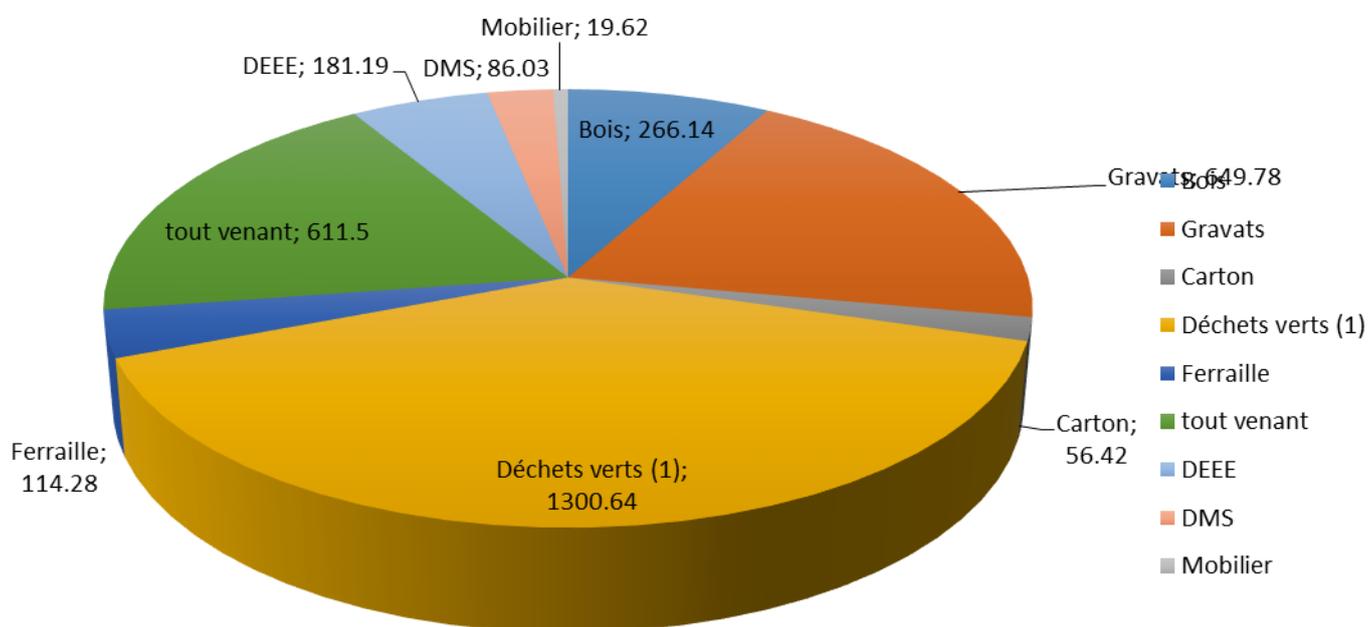
Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)



- La déchèterie de Souleuvre-en-Bocage

	2021 en tonne	2022 en tonne	Evolution entre 2021 et 2022
Bois	275.60	266.14	-3.43%
Gravats	791.98	649.78	-17.95%
Carton	54.80	56.42	2.96%
Déchets verts	1501.76	1300.64	-13.39%
Ferraille	145.07	114.28	-21.22%
Tout venant	571.42	611.50	7.01%
Mobiliers	178.96	181.19	1.25%
DEEE	94.46	86.03	-8.92%
DDS	21.04	19.62	-6.75%
Batteries	0.71	0.00	-100.00%
Total	3635.80	3285.60	-9.63%

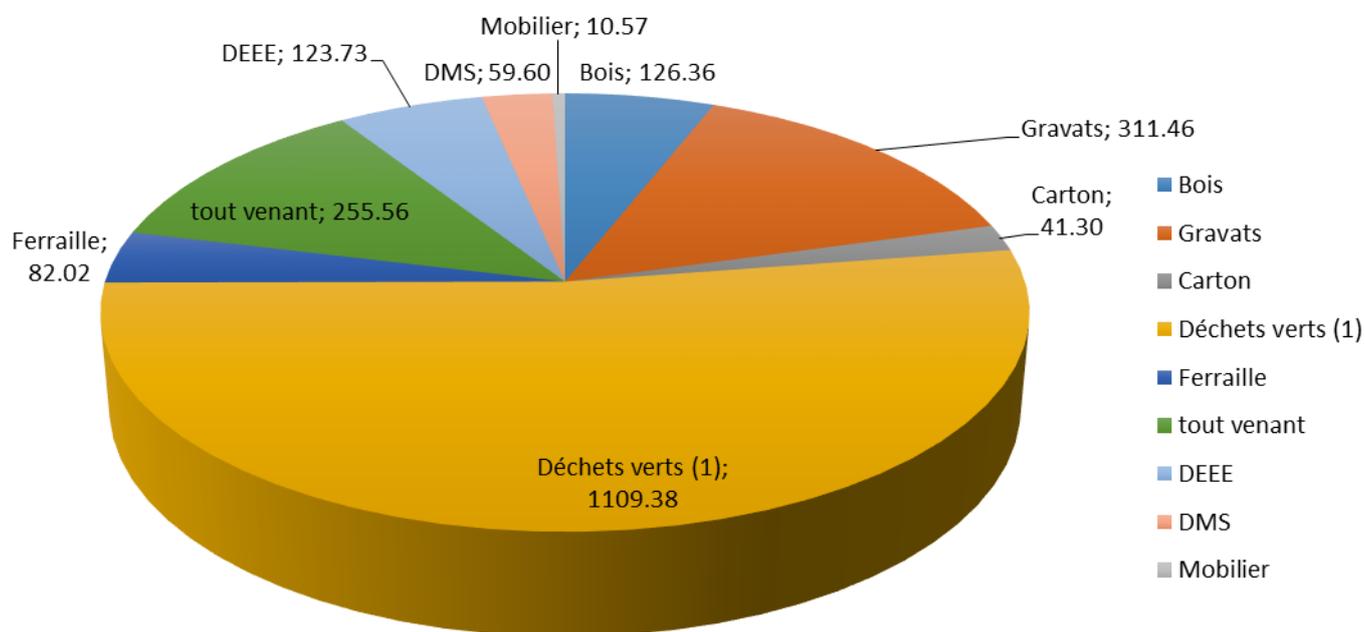
Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)



- La déchèterie de Noues de Sienne

	2021 en tonne	2022 en tonne	Evolution entre 2021 et 2022
Bois	146.56	126.36	-13.78%
Gravats	274.04	311.46	13.65%
Carton	39.44	41.30	4.72%
Déchets verts	1164.18	1109.38	-4.71%
Ferraille	98.02	82.02	-16.32%
Tout venant	316.06	255.56	-19.14%
Mobiliers	107.30	123.73	15.31%
DEEE	59.66	59.60	-0.10%
DDS	12.55	10.57	-15.78%
Batteries	1.88	0.82	-56.38%
Total	2219.69	2120.80	-4.46%

Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)



- **Les contrats et conventions**

	DECHETERIES DE VIRE NORMANDIE ET DE SOULEUVRE EN BOCAGE		DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant	<u>Traitement</u> : les Champs Jouault <u>Transport</u> : régie	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
Gravats	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
Cartons	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	30/07/2025	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	30/07/2025
Ferrailles	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025
Bois (A et B)	Bois A : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : LBS Bois B : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : les Champs Jouault	Bois A : 31/12/2022 (Vire uniquement) Bois B : 30/07/2025	BOIS A ET B mélange <u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/07/2025
DEEE	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2022	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2022
Batteries	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : GDE	30/07/2025
Déchets verts	<u>Transport et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025

	DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE ET LE TOURNEUR		DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
DDS (déchets dangereux)	<u>Filière ECODDS (Canvie)</u> <u>Hors filière : Yves Madeline sas</u>	<u>Ecodds : indéterminée</u> <u>Hors filière : 30/07/2025</u>	Pas de contractualisation avec ECODDS <u>Hors filière : Yves Madeline sas</u>	<u>Hors filière : 30/07/2025</u>
Cartouches d'encre	<u>Traitement et transport: LVL</u>	Renouvelé chaque année	<u>Traitement et transport : LVL</u>	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (moteurs)	<u>Traitement et transport: ECO HUILE</u>	Renouvelé chaque année	<u>Traitement et transport : ECO HUILE</u>	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (alimentaires)	<u>Traitement et transport: MJR - HFR</u>	01/10/2022	<u>Traitement et transport: MJR - HFR</u>	01/10/2022
Lampes usagées	<u>Traitement et transport: OCAD3E</u>	31/12/2022	<u>Traitement et transport :OCAD3E</u>	31/12/2022
Piles et accumulateurs usagés	<u>Traitement et transport: COREPILE</u>	Pas de contrat	<u>Traitement et transport : COREPILE</u>	Non connue
Récupération des livres et revues	Association LEHUGEUR-LELIEVRE All livres	Convention du 17/04/2012 Pas de durée		
Films plastiques	<u>Traitement et transport: SPHERE</u>	Filière stoppée		
Mobilier	<u>Traitement et transport: ECO MOBILIER</u>	Indéterminée	<u>Traitement et transport: ECO MOBILIER</u>	Indéterminée
Films radiographiques	<u>Traitement et transport: SEP Recycl M</u>	Indéterminée		
Pneus	<u>Traitement et transport: ALIAPUR</u>	Indéterminée		

FINANCEMENT DU SERVICE

Deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Ex. Intercom Séverine : TEOM
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

- Le budget TEOM

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de personnels		1 338 436,48 €
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de déchèteries	279 755,13 €
	Autres contrats (lavages des EPI, collecte des sapins ...)	10 000,00 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	160 444,56 €
	Carburants	162 542,45 €
	Entretien réparation du matériel roulant	61 492,90 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	120 169,50 €
Contributions au SEROC		366 628,96 €
Contributions au SIRTOM		1 459 600,00 €

Total des dépenses de Fonctionnement	3 959 069,98 €
--------------------------------------	----------------

Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	1 869 583,08 €
TEOM	3 641 075,00 €
Quote part des subvention d'investissement	10 875,46 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	5 048,33 €
Remboursement de frais (SEROC + Ville de Vire)	129 223,61 €
Recettes liées aux salaires	42 062,82 €
Recettes déchèterie / redevance spéciale / régies	334 482,47 €

Total recettes de fonctionnement	6 032 350,77 €
----------------------------------	----------------

Dépenses d'investissement

Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	10 875,46 €
Remboursement emprunt/capital	123 261,72 €
achat d'équipements et travaux	351 006,20 €

Total dépenses d'investissement	485 143,38 €
---------------------------------	--------------

BOM 26T d'occasion, achat camion de transport des bennes de déchèteries après location de 2 ans, bennes amovibles et véhicule responsable déchèteries (berlingo)

Recettes d'investissement

Résultat d'investissement reporté	1 026 632,88 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
FCTVA	53 251,96 €
Amortissements	160 444,56 €
Produit exceptionnel	2 000,00 €
Emprunt	0,00 €
Subventions pour les composteurs	0,00 €
Soutien développement durable	8 188,50 €

Total des recettes d'investissement	1 250 517,90 €
-------------------------------------	----------------

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 2 073 280,79 € (dont résultat cumulé reporté 2021 de 1 869 583,08 €) et la section d'Investissement est en excédent de 765 374,52 € (dont résultat cumulé reporté 2021 de 1 026 632,88 €).

- **Le budget REOM**

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de personnels	185 531,94 €	
Déficit reporté	0,00	
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	212 732,47 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	44 466,41 €
	Fourniture des sacs à déchets	40 354,33 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	370 836,01 €
Contributions au SEROC		68 180,08 €

Total des dépenses de Fonctionnement	922 101,24 €
--------------------------------------	--------------

Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	19 840,81 €
Redevance Incitative	610 779,85 €
Quote part des subvention d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	458,84 €
Subvention liée à l'étude Déchets	166 880,21 €
FCTVA	1 966,71 €
Remboursement de frais (SEROC + Souleuvre-en-Bocage)	136,60 €
Recettes liées aux salaires	0,00 €
Recettes déchèterie	41 798,43 €
Total recettes de fonctionnement	842 444,78 €

Dépenses d'investissement

Subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital	10 000,00 €
achat d'équipements et travaux	19 ,529,31 €
Total dépenses d'investissement	30 112,64 €

Recettes d'investissement

Résultat d'investissement reporté	51 315,35 €
FCTVA	1 296,30 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Emprunts	0,00 €
Amortissements	44 466,41 €
Subventions	0,00 €
Soutien développement durable	0,00 €
Total des recettes d'investissement	97 078,06 €

En conclusion, la section de Fonctionnement est en déficit de 79 656,46 € (résultat cumulé reporté 2021 de 19 840,81) et la section d'Investissement est en excédent de 66 965,42 € (dont résultat cumulé reporté 2021 de 51 315,35 €).